



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE DE COORDINATION
APIRG/RASG-AFI (ARC-TF/7)

Réunion virtuelle, 17 octobre 2024

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Horaire Temps UTC	Point de l'ordre du jour		Présenté/ Coordonné par
09h00 – 09h15		Mots d'ouverture - Président d'APIRG - Président du RASG-AFI - Secrétariat d'APIRG/RASG-AFI	Secrétariat
09h15 - 09h30	1	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la réunion	Secrétariat
09h30 - 09h45	2	Examen du mandat de l'ARC-TF	Secrétariat
09h45 -10h15	3	3.1 Suivi des Conclusions et Décisions des sessions conjointes APIRG/26 & RASG-AFI/9, ainsi que les Conclusions et Décisions de la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI 3.2 Amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI	Secrétariat
10h15 - 10h30	4	Examen et mise à jour des domaines communs à l'APIRG et au RASG-AFI	Secrétariat
10h30 - 11h00	5	Proposition d'ordre du jour pour la réunion conjointe APIRG/27-RASG-AFI/10	Secrétariat
11h00 - 11h15	6	Coordination de l'élaboration des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI	Secrétariat
11h15 - 11h30	7	Questions diverses	Secrétariat

**MANDAT, PROGRAMME DES TRAVAUX ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE
SPÉCIALE DE COORDINATION APIRG/RASG-AFI**

Créée en tant qu'organe subsidiaire de l'APIRG et du RASG-AFI, l'Équipe spéciale conjointe de coordination APIRG-RASG-AFI est chargée de la coordination régulière des activités de l'APIRG et du RASG-AFI.

PROGRAMME DES TRAVAUX

TÂCHE N°	OBJET	DATE CIBLE
1.	Renforcer les arrangements existants et répondre efficacement aux besoins de coordination et de collaboration entre les deux groupes.	
2.	Faciliter la cohésion et l'efficacité, et éviter les doubles emplois et les conflits entre les activités de l'APIRG et du RASG-AFI.	
3.	Assurer l'échange d'informations sur les conclusions et décisions adoptées lors des réunions des groupes, ou toutes autres activités initiées par les groupes conformément au Plan mondial de navigation aérienne et au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).	
4.	Identifier d'éventuelles difficultés rencontrées par les groupes dans l'atteinte des objectifs et cibles définis, informer les groupes et leurs secrétariats sur les difficultés, conflits et/ou inefficiences et proposer des stratégies de résolution à approuver par ces groupes.	

Remarque : L'ARC-TF devrait examiner les questions communes et urgentes et rendre compte à l'APIRG et au RASG-AFI.

COMPOSITION

L'ARC-TF est composé de représentants :

- de l'APIRG (président et premier et deuxième vice-présidents de l'APIRG, président et vice-président de l'AAO/SG ; et président et vice-président de l'IIM/SG) ;
- du RASG-AFI (président et premier et deuxième vice-présidents de RASG-AFI ; et États champions des équipes de soutien à la sécurité (SST) ;
- de la CAFAC ; et
- de l'industrie : ACI, AFRAA, AIRBUS, ASECNA, BOEING, CANSO, IATA, etc.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Les membres de l'Équipe spéciale de coordination APIRG/RASG-AFI – apportent l'expertise technique dans l'identification des difficultés, leur analyse et la formulation d'orientations et de recommandations pour leur résolution afin d'atteindre les cibles définies et l'amélioration de la sécurité de l'aviation dans la Région AFI, conformément au GASP et GANP.
- Les bureaux régionaux accrédités auprès des États AFI jouent le rôle Secrétariat.

MODALITÉS DE TRAVAIL

- L'ARC-TF devrait achever ses travaux et soumettre ses propositions à l'APIRG et au RASG-AFI. Elle devrait mener ses activités au moyen du courrier électronique, de téléconférences avant la tenue des réunions.
- Afin de renforcer de l'efficacité des activités de l'ARC-TF, les présidents d'APIRG et du RASG-AFI assureront à tour de rôle la présidence de l'ARC-TF. Il a également été convenu en principe que la routine soit étendue à la présidence par rotation et par alternance des réunions conjointes APIRG/RASGAFI ultérieures.